

ARRONDISSEMENT

MOLSHEIM

CONSEILLERS ELUS : 19

FONCTION : 19

CONSEILLERS

PRESENTS : 18

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEILLERS DU 25 MAI 2020

MEMBRES PRESENTS : Nicole Schwartz – Chantal Sittler – Carine Lux – Olivier Pernet - Hubert Widloecher – Nicolas Fernandez – Mélanie Moré-Désiré – Adrien Lutz – Alexandre Gonçalves – Jean-Noël Grasswill – Aurore Moine – Johann Guénard – Laetitia Herblot – Tiffanie Raeth – Matthieu Widloecher – Christophe Le Coz – Laurent Hochart – Catherine Jaeglé
MEMBRE ABSENT EXCUSE : Marie-Odile Lien

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Laurent Hochart, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. La présidence a ensuite été transmise au doyen d'âge des membres présents du Conseil Municipal qui a constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire, tout en rappelant les règles d'élection. Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Adrien Lutz et Mme Catherine Jaeglé

Date de la convocation : 19 mai 2020 – SALLE DES FETES

Transmise le :

Madame Marie-Odile Lien donne procuration à Monsieur Laurent Hochart

COMPTE RENDU

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020

Monsieur Laurent Hochart, donne résultat constaté au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Monsieur Alexandre Gonçalves – tête de liste « Une alternative pour Still » - a recueilli 54.53 % des suffrages et a obtenu 15 sièges.

La liste conduite par Monsieur Laurent Hochart – tête de liste « Vivre Ensemble – Agir Ensemble » a recueilli 45.47 % des suffrages et a obtenu 4 sièges.

Sont élus :

Nicole Schwartz – Chantal Sittler – Carine Lux – Olivier Pernet - Hubert Widloecher – Nicolas Fernandez – Mélanie Moré-Désiré – Adrien Lutz – Alexandre Gonçalves – Jean-Noël Grasswill – Aurore Moine – Johann Guénard – Laetitia Herblot – Tiffanie Raeth – Matthieu Widloecher – Marie-Odile Lien – Christophe Le Coz – Laurent Hochart – Catherine Jaeglé

Monsieur Laurent Hochart déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. La présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Nicole Schwartz, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Nicole Schwartz prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Nicole Schwartz. propose de désigner Cathy Schneider comme secrétaire.

Madame Cathy Schneider est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.
Madame Nicole Schwartz (dix-huit) conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

ELECTION DU MAIRE

Le 25 mai 2020 à 20 heures 00,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Nicole Schwartz, la plus âgée des membres du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– M. Alexandre Gonçalves : 15 voix

M. Alexandre Gonçalves ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ; (5 au maximum)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

POUR : Nicole Schwartz – Chantal Sittler – Carine Lux – Olivier Pernet - Hubert Widloecher – Nicolas Fernandez – Mélanie Moré-Désiré – Adrien Lutz – Alexandre Gonçalves – Jean-Noël Grasswill – Aurore Moine – Johann Guénard – Laetitia Herblot – Tiffanie Raeth – Matthieu Widloecher

S'ABSTIENT : Marie-Odile Lien – Christophe Le Coz – Laurent Hochart – Catherine Jaeglé

ELECTIONS DES ADJOINTS

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4 postes,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la

liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste « Une Alternative pour Still »

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste « Une Alternative pour Still » : 14 voix

Liste « Une Alternative pour tous » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

1er adjoint au maire	Madame Nicole Schwartz
2e adjoint au maire	Monsieur Hubert Widloecher
3e adjoint au maire	Madame Chantal Sittler
4e adjoint au maire	Monsieur Johann Guénard

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Signatures des Conseillers Municipaux

Pour copie conforme
Le Maire,
Alexandre Gonçalves

